

Décision du Président n°DEC2026-08-124

Objet : Convention de partenariat avec la Ville de Paimpol dans le cadre du Mois du film documentaire 2026

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du Conseil d'Agglomération, du 14 avril 2026 portant sur la délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président et notamment concernant les conventions fixant les modalités d'organisation d'événements (sportifs, culturels...) ;

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la Délibération DEL2023-06-129 du 27 juin 2023 concernant la stratégie du tourisme et des loisirs et le plan d'actions à horizon 2030 ;

Considérant que depuis 2022, l'Agglomération (avec les équipements communautaires Milmarin et La Sirène) et la Ville de Paimpol (avec la Médiathèque municipale) sont partenaires pour l'organisation de projections du Mois du film documentaire ;

Considérant que les programmations sont complémentaires, permettent de croiser les publics des trois équipements, de fournir des conditions techniques d'accueil adaptées à la tenue des projections, de renforcer le rayonnement de ce temps fort à l'échelle de l'Agglomération et s'insérer dans un réseau de partenaires à l'échelle nationale ;

Considérant que l'Agglomération assure l'accueil gracieux des projections au centre culturel La Sirène tandis que la Ville de Paimpol coordonne et finance la communication de l'événement ;

Considérant qu'une convention de partenariat entre l'Agglomération et la Ville de Paimpol est proposée afin de préciser les contributions et obligations des partenaires ;

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de partenariat avec la Ville de Paimpol concernant la l'organisation de l'édition 2026 du Mois du film documentaire qui aura lieu du dimanche 1^{er} au lundi 30 novembre 2026. Celle-ci précise notamment les contributions financières de chaque partenaire ainsi que les obligations en termes de communication.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 21/08/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX

